

sur l'état des Cartulaires et des Archives à la fin du dix-huitième siècle. A ses sources il faut joindre les Notes de D. Anselme Le Michel, fonds latin 12823, — de D. Estiennot, latin 12740 et 12768, les copies de Baluze et son manuscrit latin, 5214, le *Recueil diplomatique de Bourgogne* de P- J. de Rivaz, encore propriété de sa famille.

#### CARTULAIRES

Les trois plus anciens cartulaires de Cluny sont désignés par les lettres A, B, C.

*hecarlulaire A*, possédé encore par la ville de Cluny, a été entrepris par l'ordre d'Odilon qui gouverna l'abbaye de 994 à 1049. Il comprend les chartes des quatre premiers abbés Bernon, Odon, Aimard et Maïeul (1.300 chartes).

*Lecartulaire B*, conservé également à la bibliothèque de Cluny, comprend les chartes des abbés Odilon, Hugues et Ponce, il a été fait au onzième siècle, au douzième, au treizième et au quatorzième.

Le *cartulaire C*, appelé aussi *vetustum vetulissimumchartularium*, porte le numéro 1 de la Bibliothèque de Cluny. Les diplômes des empereurs, des rois et les bulles des papes en occupent la plus grande partie ; l'acte le plus ancien est d'environ 867, les plus récents de 1095.

Le *cartulaire D* a dû avoir été transcrit vers la fin du treizième siècle ; on peut dire de lui : *habent sua fata libelli*. Soustrait une première fois, dit M. Bruel, aux archives de Cluny, il fut réintégré en 1703, par le président Bénigne Bouhier qui l'avait recueilli et qui reçut en échange du cardinal de Bouillon, alors abbé de Cluny, une copie authentique collationnée par Baluze.

L'original se trouvait encore à Cluny en 1843, puisque M. Chavot avocat, a pu l'étudier, pour un travail qu'il faisait alors sur Cluny. Depuis lors, le manuscrit original a été de nouveau perdu ou simplement égaré. Heureusement il nous en reste deux copies à la Bibliothèque nationale, celles de Bouhier et de Baluze. Ce manuscrit contient des bulles, des diplômes royaux, des chartes de seigneurs.

Le *cartulaire E* est le manuscrit latin 5458 de la Bibliothèque nationale ; il passa de Cluny à J. Aug. de Thou, en 1614, puis à Colbert et enfin dans la Bibliothèque du roi. Il est de la fin du treizième siècle et renferme 427 chartes. Il a pour titre « Chartularium